

# Le Journal des Trois-Rivières.

## CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Circle Catholique, faub. St. Roch.

REDIGÉ PAR UN

Comité de Collaborateurs

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

Éditeurs-Propriétaires

Gédéon Désilets & Frères.

### Feuilleton du "JOURNAL."

## LE GOUFFRE

PAR  
RAOUL DE NAVERY.

(SUITE.)

V  
LE SEQUIN DE LA ZINGARELLE.

—Je suis un homme mort... répondit Carlo, c'est ce que vous voulez dire, n'est-ce pas ?

—Et depuis quand devenez-vous bourreau ? demanda la voix aigre de la Zingarelle.

—Que fais-tu ici ? dit Gaspard avec colère. nul ne t'a appelée ! Il ne t'appartient pas de défendre ce prisonnier. Je t'interdis de plaider sa cause ; peut-être n'ai-je même été que trop indulgent.

—Ah ! fit la Zingarelle, vous êtes libre, Orsol.

Puis, se rapprochant de Carlo Alberti.

—Il n'a personne que moi pour le protéger, mais je suffirai à cette tâche. Et vous vous apprendrez ce que j'ai fait jadis en faveur d'une personne de sa famille. C'était à Vienne, un jour de fête ; ma mère et moi, nous essayions de gagner quelque menue monnaie ; je chantais, je dansais, tandis qu'elle disait la bonne aventure. Nous récoltions beaucoup d'argent. On était au printemps, et tout le monde semblait joyeux autour de nous. Heureuses de notre recette, nous allions quitter la place, quand une voix s'éleva et cria :

—Les bohémienues, les sorcières, en prison !

Une minute plus tard on allait ajouter : Les sorcières au bûcher !

Ma mère comprit le danger ; elle était brave, et se jeta au-devant de moi en tirant un stylet de sa poitrine. S'il ne se fût agi que d'elle, sans nul doute la Catarina eût commencé la lutte ; mais elle tremblait pour moi. Elle me serra rapidement entre ses bras, et me dit à l'oreille :

—Prends les papiers enroulés dans ma ceinture, sauve-toi à tout prix, et va rejoindre Gaspard.

Cependant le mot cruel de l'homme qui venait de répéter : « A la prison, les sorcières ! » avait produit l'effet d'une trainée de poudre. Bientôt un mouvement se produisit, puis s'accrut dans la foule. La masse des curieux se resserra, forma une muraille vivante, et lentement nous nous trouvâmes pressées dans un cercle d'où il ne paraissait plus possible de sortir. Cependant la foule qui nous entourait semblait se diriger vers un but. Déjà même j'avais cru distinguer le nom du juge Horster. Si nous franchissions le seuil d'un magistrat, nous étions perdues... Nous exhortâmes, ma mère et moi, deux méliers naïves. La Catarina ne se bornait point à tirer la bonne aventure ; elle entretenait des relations avec Orsol, et tandis que des dames désœuvrées et riches l'attiraient dans leurs hôtels, on préparait l'expédition du lendemain grâce aux renseignements qu'elle se trouvait en état de fournir. On l'avait dressée à cela toute enfant, elle continuait. Je comprenais le danger que nous courions, malgré mon extrême jeunesse, et j'attendais le moment d'obéir aux instructions de ma mère. Déjà les papiers compromettants avaient glissé de sa ceinture dans la mienne. En ce moment nous passions devant une église. Les derniers sons de la cloche s'éteignaient, et, par la porte légèrement ouverte, j'aperçus comme dans un rêve un autel étincelant ; je sentis des bouffées d'encens et des parfums de roses, et bientôt des hommes et des femmes parurent sur le seuil du temple.

Je me dis que ceux qui venaient de prier se monteraient compatisants à notre misère, et, pour la première fois résistant à ceux qui voulaient m'entraîner, élevant la voix et frappant au hasard de mes petites mains, je me frayai un passage jusqu'aux premières marches de l'église ; je les gravis d'un bond, et je tombai aux genoux d'une jeune fille très belle qui descendait gravement.

—Sauvez ma mère ! lui dis-je, sauvez-la !

Elle passa son bras autour de mes épaules et continua à descendre, tandis que les laïques dont elle était accompagnée lui ouvraient le chemin.

—Ma mère ! voilà ma mère ! fis-je en désignant la Catarina.

—Où conduisez-vous cette femme ? demanda la belle jeune fille d'un air à la fois altier et doux.

—C'est une sorcière ! cria une voix.

—Il n'y a plus de sorcières, répondit la jeune fille.

—Nous la menons chez le juge Horster, ajouta un homme, afin qu'il fasse son procès.

—Le juge Horster est un homme intègre, je le connais... Si vous conduisez cette enfant et sa mère chez le juge, il vous est indifférent de quelle manière on les y mènera... Laissez-moi les faire monter dans mon carrosse. Vous me connaissez tous, n'est-ce pas ? Mon père est premier ministre de Sa Majesté Marie-Thérèse.

La beauté de cette jeune fille, son courage et sa bonté imposèrent à la foule.

Profitant du moment de répit que l'on nous laissait, la jeune fille, aidée des laïques, nous fit traverser la foule, et nous montâmes dans son carrosse, qui nous déposa à la porte du juge.

La foule suivit à pied, curieuse et vivement intéressée.

Hélas ! la Catarina ne put être tout de suite relâchée ; mais le juge se montra bon pour elle, et quand il baisa la main de la fille du premier ministre, j'eus l'impression que :

—Marthe le dit souvent, Mademoiselle, vous êtes un ange !

—Marthe est une enfant qu'il faudra guérir de la flatterie, monsieur Horster. Rendez-moi Catarina bien vite ; en attendant je garde la Zingarelle.

Ma mère pleura, mais c'était de joie et de reconnaissance.

Deux jours après, elle me rejoignit. Le juge n'avait pas trop fouillé dans sa vie ; et puis les hostilités de la foule l'avaient si cruellement atteinte, qu'en arrivant me rejoindre à l'hôtel, elle se coucha pour ne plus se relever.

Pendant six jours, je veillai et je pleurai près d'elle... enfin elle expira dans mes bras... On plaça son corps dans un cercueil, comme si elle eût une chrétienne, et je saisis dans quel endroit de Vienne repose sa dépouille... Cette pauvre errante a une tombe, elle qui n'eût jamais un toit... Sa jeune protectrice voulut me garder près d'elle ; la fortune, la tendresse, elle m'offrit tout à la fois. Mais je suis une fille de Bohême ; ma mère m'avait chargée de remettre des papiers à Gaspard Orsol, et je voulais exécuter la volonté de la Catarina... Seulement, avant de me séparer de celle que je ne quittai point sans larmes, je lui remis un sequin semblable à ceux dont nous formons des colliers, lui jurant sur cette monnaie d'or que je n'oublierais jamais un de nos malheurs, et que si elle venait à mourir, elle ne mourrait que dans la foi.

La Zingarelle tourna ses fiers regards sur l'assemblée des bandits.

—Avez je le droit de faire cette promesse ?

—Oui, oui ! qui protège la Bohême, doit être protégé par elle.

La Zingarelle arracha un collier de son cou.

—C'est le collier de la Catarina, dit-elle ; regardez bien, il y manque un sequin... Gaspard, Gabor, vous tous, constatez la nature des pièces et la véridité de mes paroles...

—C'est juste ! dirent plusieurs voix, poursuivit, Zinga poursuivit.

—Monsieur, reprit la gitane en s'adressant à Carlo, voulez-vous me confier la chaîne d'or que vous portez.

Le gentilhomme remit le bijou à la fille de Catarina.

—Vous voyez, fit-elle triomphante, ce sequin complet le collier de ma mère ; et ce sequin, ce gentilhomme me l'a conté, lui fut remis par sa femme, la noble créature qui m'arracha des mains de la populace de Vienne. Vous savez maintenant pourquoi je le protège, pourquoi il m'est sacré, comme le serait sa compagne elle-même. Pour la vie de Catarina sauvée, pour la mienne, je demande sa vie, Gaspard ; je l'exige, compagne... Au surplus, que voulez-vous de moi ? Cette rançon est prête ; on s'en contenterait s'il s'agissait d'un roi.

Puis, appelant Zachée et Maugrabinne, le Zingarelle ajouta.

—Apportez ici ma caisse de bijoux ; je les ai solde avec cela la liberté de ce gentilhomme. Ne refusez pas, car, sur ma foi, si un de vous le touche, je le venge !

### VI

#### LE PREMIER CRIME DE GASPARD ORSOL.

Le récit de la Zingarelle produisit une vive impression sur la troupe de Gaspard. Il était trop rare pour eux de rencontrer la pitié et la sympathie pour ne point témoigner leur reconnaissance des services rendus.

Le premier sentiment d'Orsol fut d'aller à Carlo Alberti et de lui dire :

—Vous êtes libre !

Comme homme, il eût agi de la sorte ; mais le chef de bande se trouvait, dans le cas présent, obligé de prendre conseil de ses compagnons.

Il se tourna vers la partie de la salle occupée par Gabor le lieutenant, et quatre des plus influents parmi les bandits, et son regard les interrogea.

Gabor s'avança résolument.

—Nous ne sommes pas faits pour entendre des histoires attendrissantes de petite fille, dit-il d'une voix rude. Il se peut qu'une femme ait protégé la Catarina et la Zingarelle ; dans ce cas, que Dieu lui rende le bien fait à ceux de notre race ! Mais rien ne prouve que l'étranger qui tua trois des nôtres dans la ferme de Karl, soit le mari de cette compatisante grande dame. Il garde un sequin attaché à son collier, soit ! mais tous les sequins se ressemblent.

—Ce n'est pas vrai ! répliqua la Zingarelle ceux du collier de ma mère portent une marque presque invisible, gravée à l'aide d'un poinçon.

—Dans tous les cas, reprit Gabor, vous avez eu le temps, ma belle enfant, de répéter cette marque sur le sequin du gentilhomme. J'avoue que j'ajoute une foi médiocre au joli conte que vous nous avez fait... Qui sait si le prisonnier que vous protégez d'une façon si spéciale et si peu dissimulée ne vous a point promis, pour prix de ce mensonge, la rançon qu'il nous refuse... Qui sait même, si au mépris de vos engagements, vous ne le suivriez pas volontiers à Vienne, plutôt que de devenir la compagne du chef qui vous a prise pour fiancée, et qui, à ce titre, nous oblige à vous respecter.

—Vous êtes lâche, Gabor ! vous êtes lâche et infâme ! répliqua la jeune fille rouge d'indignation. Sur la tombe de ma mère, cachée sous des fleurs, protégée par une croix, dans un cimetière de Vienne, sur ma vie, à moi, fille de Bohême dont le seul tort fut de

vivre parmi vous, j'ai dit la vérité. Vous osez insinuer des infamies ; si Gaspard Orsol y ajoute créance, il peut retirer la parole qu'il m'a donnée.

Puis, se tournant vers le chef des bandits :

—Voici ta bague, Gaspard.

—Non ! répondit le chef, non, Zingarelle. La fille de la Catarina ne saurait mentir ni tromper. Je ne veux pas m'arrêter aux soupçons injustes de Gabor. Je crois à la pitié de la noble jeune fille ; je crois que ce gentilhomme est l'époux de cette généreuse créature ; je crois à ton serment, et je tiendrais comme faite à moi-même toute offense qui s'adresserait à ta personne. Mais je ne puis décider du sort du prisonnier. La coutume est d'exiger une rançon en ducats...

—Ou la rançon du sang ! ajouta Gabor.

—Qu'il paye ! qu'il paye ! dirent les bandits.

—Ou qu'il demeure ! ajouta Gabor.

La Zingarelle fit un pas pour se mettre au-dessus de Carlo.

—Le premier qui s'approche, je le tue ! cria-t-elle.

—Eh bien ! reprit Gabor, qui comprit à l'attitude de ses compagnons que la plupart répugnaient à l'assassinat d'un homme dont la femme avait sauvé la fiancée du chef, eh bien ! soit, faites lui grâce de la vie, à une condition, une seule.

—Laquelle ? demanda Gaspard avec empressement.

—Nous tuons les prisonniers pour deux raisons, la première afin de les empêcher de révéler dans quelles circonstances ils tombèrent entre nos mains, la seconde pour n'être pas obligés de nourrir des bouches inutiles... Je n'ai pas à tel point l'amour du sang que je soulaite répandre celui de ce gentilhomme... Il faut avouer d'ailleurs que sa façon de se battre inspire pour lui l'estime des connaisseurs en fait de vaillance... Il vous a tué trois hommes, et il en a mis quatre hors de combat ; mais il est de ceux qui peuvent compter pour dix, et mon avis est de concilier la pitié qu'il inspire à la Zingarelle avec la situation ; nous manquons de sujets : il faut qu'il entre dans la bande. Une fois sa parole donnée et ses premières armes faites, il sera libre comme chacun de nous, et il aura, comme nous, droit aux prises.

La proposition de Gabor fut accueillie par un murmure flatter.

Le regard de la gitane se tourna anxieusement vers le gentilhomme, dont le visage exprimait une fierté dédaigneuse.

—Vous avez entendu ? lui demanda Gaspard.

—Oui, répondit Carlo.

—Acceptez-vous ?

—Je refuse !

—Malheureux ! fit la Zingarelle, c'est la mort !

—Mon enfant, dit le gentilhomme d'une voix douce et triste, depuis quinze jours, de si effroyables malheurs tombent sur moi, que j'en suis à me demander si le trépas ne serait point préférable à la vie qui sera désormais la mienne... Si ces hommes me condamnent à mourir en leur pardonnant, et Dieu me tiendra compte de cette miséricordieuse pensée.

Il ajouta plus bas et avec un frémissement :

—J'ai frappé de l'épée, je périrai par l'épée.

—Non ! fit Zingarelle, dont les yeux brillèrent d'une énergique résolution, non, vous ne le tuerez point ! Je ne veux pas qu'il meure ! Gaspard, vous m'avez demandé d'être votre femme, et j'y ai consenti ; mais, je le jure, si cet homme tombe lâchement assassiné, je vous méprise, je vous renie ! Et non-seulement jamais je ne deviendrais votre compagne ; mais vous pourriez me croire votre ennemie implacable... J'étais dévouée à tous, et j'aurais, vous le savez, enduré le dernier supplice plutôt que de vous trahir ; mais, à partir du jour où vous aurez eu ma parole en dédain, où vous aurez fait litière de ma reconnaissance, je chercherai l'occasion de vous nuire, je me ferai délicate et traître, j'aurai hâte de voir couler votre sang sur la roue, comme vous avez versé celui d'un homme dont la femme défendit la Catarina menacée et perdue ! Le talion, je vous rendrai le talion ! Je suis Tzigane et brigand, essayez !

(A continuer.)

### Distribution solennelle des Prix aux Elèves du Pensionnat des Ursulines des Trois-Rivières, le 22 Juin 1880.

Distribution des Croix d'honneur et des Couronnes.—Conduite et plus digne.—Mérite très-distingué.—(Croix et Couronne.)

Division des Enfants de Marie :—Dlle Marie Letourneau, Sara Caron, Céline Vanasse, Amanda Lottinville, Emma Tousignant.

2e. Division :—Dlle Maggie McFarlane, Florence McDougall, Eleanor Vanasse, Alice McDougall.

3e. Division :—Dlle Alexandra Saucier, Eméline Désilets, Maria Caron, Josphine Lacroix, Alice Godin.

Mérite distingué.—(Couronnes.)

Dlle Flore Caron, Marie Fleury, Lucie St-Pierre, Adèle Denoncourt, Clara Lajoie, Hélène Lavallée, Maud Miller, Lizzie McDougall, Eugénie Comtois, Léocadie Lamb, Emma Crépeau, Dorilla Brunelle, Laura Beaudry, Eugénie Arcand, Irène Lacoursière, Georgine Larue, Albina Cloutier, Stella Désilets, Minnie Lanigan, Maria Désilets, Eva Rocheleau, Anna Dufresne, Adèle Seigel, Antonia Dufresne, Rosa Martel, Rosa Jodiu, Maria Beaudry, Alida Dufresne.

La Médaille d'Honneur offerte par Son Excellence le Marquis de Lorne, a été décernée aux Dlles Elora Caron et Maud Miller, qui ont remporté le plus grand nombre de points aux concours littéraires.

Pour être admises à l'honneur de concourir, les Elèves devaient avoir gagné les 3/4 des points gagnables dans l'année, pour les trois branches principales de chaque classe ont été concurrentes les Dlles Flore Caron, Maud Miller, Maggie McFarlane, Céline Vanasse, Marie Toupin, Marie Letourneau, Sara Caron, Léocadie Lamb, Clara Lajoie, Eméline Comtois, Alexandra Saucier, Florence McDougall, Adèle Denoncourt, Maria Désilets, Marie Lemay, Eméline Désilets, Amanda Lottinville.

#### CLASSE DE RHÉTORIQUE

1re DIVISION DE LITTÉRATURE.

(Division des Pensionnaires.)

Dlle Marie Letourneau.—Douze Iers Prix : Instruction Religieuse, Lecture Française, Grammaire Française, Analyse Logique, Exercices Français, Histoire Moderne, Style Epistolaire, Notions d'Astronomie, Notions de Géométrie, Version, Musique Vocale, Soprons. Cinq 2ds Prix : Géographie, Notions d'Algèbre, Zoologie, Bon maintien et Politesse, Musique Instrumentale (Piano). Sept Mentions honorables : Lecture Anglaise, Grammaire Anglaise, Exercices orthographiques (en anglais), Histoire de Rome, Histoire d'Angleterre, Botanique, Ecriture.

Dlle Maggie McFarlane.—Sept Iers Prix : Grammaire Anglaise, Zoologie, Histoire de Rome, Géographie, Arithmétique, Dessin, Détails de Ménage. Dix 2ds Prix : Littérature Anglaise, Lecture Anglaise, Exercices Orthographiques (en anglais), Histoire d'Angleterre, Botanique, Mythologie, Ecriture, Tenue des Livres, Ouvrage au Crochet. Six 2ds Prix : Grammaire Française, Histoire de Rome, Zoologie, Notions d'Astronomie, Dessin, Musique Instrumentale (Piano). Deux Mentions honorables : Géographie, Notions de Géométrie.

Dlle Maude Miller.—Dix Iers Prix : Littérature Anglaise, Lecture Anglaise, Exercices Orthographiques (en anglais), Style Epistolaire (en anglais), Histoire d'Angleterre, Botanique, Mythologie, Ecriture, Tenue des Livres, Ouvrage au Crochet. Six 2ds Prix : Grammaire Française, Histoire de Rome, Zoologie, Notions d'Astronomie, Dessin, Musique Instrumentale (Piano). Deux Mentions honorables : Géographie, Notions de Géométrie.

Dlle Céline Vanasse.—Six Iers Prix : Littérature Française, Grammaire Française, Analyse Logique, Exercices Français, Notions d'Algèbre, Bon Maintien et Politesse. Quatre 2ds Prix : Instruction Religieuse, Style Epistolaire (en français), Notions de Géométrie, Détails de Ménage.

Dlle Flore Caron.—Huit Iers Prix : Style Epistolaire (en français), Histoire du Moyen âge, Exercices Lexicologiques, Traduction, Couture, Ouvrage en Passerment, Musique Vocale (Beïssou), Pratique de la langue Anglaise. Cinq 2ds Prix : Lecture Française, Grammaire Française, Analyse Logique, Arithmétique, Ouvrage en chœur. Cinq Mentions honorables : Littérature Française, Grammaire Anglaise, Version, Ouvrage au Crochet, Musique Instrumentale (Piano).

Dlle Sara Caron.—Quatre Iers Prix : Lecture Française, Musique Instrumentale (Piano), Ouvrage en Application, Point au Lacet. Six 2ds Prix : Littérature Française, Lecture Anglaise, Version, Histoire du Moyen âge, Tenue des Livres, Musique Vocale (Soprons). Treize Mentions honorables : Instruction Religieuse, Grammaire Anglaise, Exercices Orthographiques (en anglais), Histoire de Rome, Histoire d'Angleterre, Grammaire Française, Analyse Logique, Exercices Français, Style Epistolaire (en français), Géographie, Notions de Géométrie, Ecriture et Botanique.

Division des Demie-Pensionnaires.

Dlle Marie Toupin.—Neuf Iers Prix : Instruction Religieuse, Grammaire Française, Analyse Logique, Exercices Français, Histoire du Moyen âge, Version, Notions de Géométrie, Assiduité, Ouvrage en cheveux. Quatre 2ds Prix : Littérature Française, Arithmétique, Géographie, Histoire de Grèce. Quatre Mentions honorables : Lecture Française, Notions d'Astronomie, Grammaire Anglaise, Exercices Lexicologiques.

Dlle Clara Lajoie.—Six Iers Prix : Littérature Française, Lecture Française, Histoire d'Angleterre, Version, Assiduité, Ouvrage (Point au Lacet). Cinq 2ds Prix : Lecture Anglaise, Botanique, Histoire du Moyen âge, Notions d'Astronomie, Ouvrage au Crochet. Dix Mentions hon : Grammaire Française, Analyse Logique, Exercices Français, Grammaire Anglaise, Exercices Orthographiques, Géographie, Notions de Géométrie, Instruction Religieuse, Histoire de Rome, Musique Vocale.

Dlle Léocadie Lamb.—Deux Iers Prix : Assiduité, Mythologie. Six 2ds Prix : Instruction Religieuse, Lecture Française, Histoire d'Angleterre, Grammaire Française, Analyse Logique, Version. Dix Mentions honorables : Lecture Anglaise, Exercices Orthographiques, Littérature Française, Exercices Français, Histoire du Moyen âge, Histoire de Rome, Notions d'Astronomie, Géographie, Botanique, Couture.

Dlle Eméline Comtois.—Un Ier Prix : Couture. Deux 2ds Prix : Mythologie, Assiduité. Six Mentions honorables : Grammaire Française, Littérature Française, Exercices Français, Histoire du Moyen âge, Arithmétique, Tenue des Livres.

Dlle Lucie St-Pierre.—Un Ier Prix : Détails de Ménage. Trois 2ds Prix : Assiduité, Exercices Français, Couture. Trois Mentions honorables : Instruction Religieuse, Analyse Logique, Histoire du Moyen âge.

### 2de Division de Littérature.—(Pensionnaires)

Dlle Alexandra Saucier.—Cinq Iers Prix : Instruction Religieuse, Style Epistolaire (en français), Exercices Lexicologiques, Histoire du Canada, Ouvrage (Point au Lacet). Quatre 2ds Prix : Grammaire Française, Histoire de Grèce, Traduction, Pratique de la langue Anglaise. Huit Mentions honorables : Littérature Française, Géographie, Histoire de France, Grammaire Anglaise, Ecriture, Dessin Industriel, Bon Maintien et Politesse, Musique Instrumentale (Piano).

Dlle Dorilla Brunelle.—Huit Iers Prix : Littérature Française, Lecture Française, Histoire de Grèce, Traduction, Ecriture, Détails de Ménage, Assiduité, Musique Vocale (Tenor). Trois 2ds Prix : Instruction Religieuse, Histoire du Canada, Ouvrage (Fleurs Artificielles). Un 3e Prix : musique Instrumentale (Piano). Six Mentions honorables : Géographie, Histoire de France, Grammaire Anglaise, Exercices Lexicologiques, Lecture Anglaise, Pratique de la langue Anglaise.

Dlle Eméline Désilets.—Quatre Iers Prix ; Grammaire Française, Arithmétique, Dialogues Français et Anglais, Ouvrage en Laine. Sept 2ds Prix : Littérature Française, Ecriture, Assiduité, Bon Maintien et Politesse de la langue Anglaise, Détails de Ménage, Musique Vocale (Tenor). Trois Mentions honorables : Instruction Religieuse, Grammaire Anglaise, Couture.

Dlle Marie Fleury.—Trois Iers Prix : Géographie, Histoire de France, Ouvrage au Crochet. Trois 2ds Prix : Exercices Français, Dessin Industriel, Couture. Sept Mentions honorables : Instruction Religieuse, Littérature Française, Histoire du Canada, Dialogues Français et Anglais, Arithmétique, Bon Maintien et Politesse, Musique Instrumentale (Piano).

Dlle Marie Lemay.—Quatre Iers Prix : Style Epistolaire (en français), Lecture Anglaise, Version, Musique Vocale (Soprons). Six 2ds Prix : Lecture Française, Géographie, Histoire d'Angleterre, Botanique, Détails de Ménage, Ouvrage au Crochet. Sept Mentions honorables : Grammaire Anglaise, Histoire de Rome, Ecriture, Dessin Industriel, Arithmétique, Assiduité, Musique (Piano).

Dlle Emma Tousignant.—Cinq Iers Prix : Exercices Français, Dessin Industriel, Bon Maintien et Politesse, Assiduité, Ouvrage (Broderie en Plumétis). Trois 2ds Prix : Exercices Lexicologiques, Histoire de France, Arithmétique. Quatre Mentions honorables : Instruction Religieuse, Grammaire Anglaise, Lecture Française, Musique Vocale.

Division des Demie-Pensionnaires.

Dlle Adèle Denoncourt.—Sept Iers Prix : Littérature Française, Style Epistolaire (en français), Assiduité, Dessin Industriel, Musique Vocale (Soprons), Ouvrage : Couture Point au Lacet. Quatre 2ds Prix : Instruction Religieuse, Histoire de France, Arithmétique, Ouvrage au Crochet. Deux Mentions honorables : Géographie, Musique Instrumentale (Piano).

Dlle Flossie McDougall.—Huit Iers Prix : Littérature Anglaise, Style Epistolaire (en français), Exercices Orthographiques, Zoologie, Histoire du Canada, Mythologie, Botanique, Géographie. Six 2ds Prix : Lecture Anglaise, Littérature Française, Dessin, Histoire de Rome, Ouvrage en Passerment, Musique Instrumentale (Piano). Quatre Mentions honorables : Histoire d'Angleterre, Arithmétique, Grammaire Anglaise, Assiduité.

Dlle Minnie Lanigan.—Cinq Iers Prix : Lecture Anglaise, Grammaire Anglaise, Histoire de Rome, Histoire d'Angleterre, Ouvrage (Broderie en Plumétis).

Trois 2ds Prix : Géographie, Mythologie, Musique Vocale. Un 3e Prix : Musique Instrumentale (Piano). Quatre Mentions honorables : Exercices Orthographiques, Botanique, Style Epistolaire (en anglais), Zoologie.

Dlle Eleonor Vanasse.—Trois Iers Prix : Arithmétique, Ouvrage en cire, Guipure sur filet. Six 2ds Prix : Littérature Anglaise, Grammaire Anglaise, Exercices Orthographiques, Histoire d'Angleterre, Botanique, Zoologie. Sept Mentions honorables : Lecture Anglaise, Style Epistolaire (en anglais), Exercices Français, Histoire de Rome, Ecriture, Histoire du Canada, Bon Maintien et Politesse.

Dlle Amanda Lottinville.—Six Iers Prix : Instruction Religieuse, Histoire Sainte, Exercices Français, Dialogues Français et Anglais, Bon Maintien et Politesse, Ouvrage au Crochet. Quatre Mentions honorables : Style Epistolaire (en français), Littérature Française, Histoire de France, Assiduité.

Dlle Cordélia Carignan.—Trois Iers Prix : Lecture Française, Exercices Lexicologiques, Musique Instrumentale (Piano). Un 2e Prix : Traduction. Trois Mentions honorables : Grammaire Anglaise, Histoire de Grèce, Ouvrage au Crochet.

Dlle Maria Désilets.—Un Ier Prix : Ouvrage en laine. Trois 2ds Prix : Grammaire Française, Style Epistolaire (en français), Histoire de Grèce, Traduction. Quatre Mentions honorables : Instruction Religieuse, Géographie, Exercices Lexicologiques, Dessin Industriel.

Dlle Rachel Tapin.—Deux Iers Prix : Histoire de France, Histoire de Grèce. Trois 2ds Prix : Histoire Sainte, Histoire du Canada, Traduction. Trois Mentions honorables : Instruction Religieuse, Grammaire Anglaise, Version.

Dlle Laura Beaudry.—Deux Iers Prix : Analyse Grammaticale, Triot. Un 3e Prix : Musique Instrumentale (Piano). Quatre Mentions honorables : Exercices Lexicologiques, Histoire de Grèce, Géographie, Ouvrage (Point au Lacet).

Dlle Maria Dégagné.—Deux Iers Prix : Grammaire Française, Ouvrage en Passerment. Trois 2ds Prix : Lecture Française, Dialogues Français et Anglais, Bon Maintien

et Politesse. Quatre Mentions honorables : Instruction Religieuse, Lecture Anglaise, Dessin Industriel, Ecriture.

**CLASSE DE GRAMMAIRE.**

(*Ve Division des Pensionnaires.*)

Delle Lizzie McDougall.—Cinq Iers Prix : Lecture Anglaise, Histoire de Rome, Dessin Industriel, Ouvrage au Crochet, Musique Instrumentale (Piano.) Deux 2ds Prix : Exercices Orthographiques, Histoire d'Angleterre. Trois Mentions honorables : Grammaire Anglaise, Style Epistolaire (en anglais), Botanique.

Delle Alice McDougall.—Quatre Iers Prix : Exercices Orthographiques, Histoire d'Angleterre, Bon Maniement et Politesse, Ouvrage au Crochet. Six 2ds Prix : Lecture Anglaise, Grammaire Anglaise, Histoire de Rome, Botanique, Dessin à l'Aquarelle, Musique (Piano.) Deux Mentions honorables : Style Epistolaire (en Anglais), Arithmétique.

(A continuer.)

**LES TROIS - RIVIERES.**

LUNDI 12 JUILLET 1880.

Depuis que nous avons annoncé la résignation de l'hon. Masson la rumeur s'accrédite que l'hon. Baby doit aussi remettre son portefeuille pour accepter la place de Juge aux Trois-Rivières en remplacement de l'hon. Polette.

Nous ne connaissons pas les graves raisons qui pourraient engager l'hon. Baby à sortir du cabinet, ni ne pourrions en conséquence le blâmer. Nous savons seulement qu'il ne serait accueilli nulle part avec plus de sympathie qu'aux Trois-Rivières.

Mais survenant ces changements importants dans le cabinet, nous croyons que c'est le lieu de rappeler qu'il serait urgent de reconstruire le cabinet d'après les mêmes règles qui ont prévalu lors de l'établissement de la confédération, c'est-à-dire qu'il conviendrait que la province de Québec fut représentée dans le cabinet par un ministre pris parmi les sénateurs.

Lors de l'avènement de Sir John en 1878, c'était l'attente tellement unanime des hommes versés dans la politique que l'arrangement contraire à causé un grand développement et créé du malaise.

La section bas canadienne du sénat non représentée dans le cabinet, lorsque les autres l'étaient, cela constituait un manque d'équilibre préjudiciable à la province de Québec. Il faut convenir en outre qu'au point de vue de la constitution, les deux chambres sont également importantes et que si nous n'avons pas dans le cabinet de représentant des deux chambres nous n'exercerons pas la part d'influence à laquelle nous avons droit.

C'est ce que les pères de la constitution ont compris dès le principe, puis qu'à l'inauguration du nouveau régime ils nous ont donné dans le ministère des représentants pour les deux chambres.

La même règle a été appliquée jusqu'en 1878, époque de la formation de cabinet actuelle ; mais alors si des raisons exceptionnelles ont pu faire devier de la règle il faut se hâter d'y revenir.

Un fait certain c'est que nous n'avons rien gagné au changement, car des trois ministres que nous avons eu dans la chambre basse, deux seulement ont pu prendre les intérêts de la province de Québec, le troisième ayant presque toujours été malade et impotent.

Nous devons ajouter de plus qu'aux raisons qui ont toujours existé de posséder un ministre dans le sénat s'en ajoute une nouvelle, c'est la guerre qu'entreprend le parti libéral contre les chambres hautes. Il est clair que ce parti n'agit pas en aveugle et qu'il voit dans l'existence de ces chambres le plus grand obstacle à son triomphe, savoir l'établissement de la souveraineté absolue du peuple ou en dernier ressort pas la commune. Or le moyen d'affirmer la nécessité des chambres hautes, c'est d'exiger que le cabinet se recrute en portion aussi égale dans une chambre que dans l'autre. De cette manière on est certain de vaincre notre ennemi sur le terrain où il porte la guerre : car si nous si déprécions nous mêmes les chambres hautes nous n'aurons pas lieu d'être surpris si on nous les enlève et si nous perdons avec elle tout ce qui constitue aujourd'hui notre physionomie particulière comme peuple.

Pour ces raisons nous espérons que dans les nouveaux arrangements ministériels qui seront faits, la section bas-canadienne du sénat sera représentée dans le gouvernement. Et nous n'hésitons pas à déclarer que l'hon. F. X. A. Trudel nous paraît être de tous les membres du sénat celui qui personnifierait le mieux les intérêts de la province de Québec. En 1878 il avait été désigné presque unanimement comme devant être l'un des futurs ministres et depuis ses importants travaux lui ont encore acquis plus de sympathies.

**La Cie Gosford.**

La semaine dernière le projet de ressusciter la Cie de Gosford a été finalement adopté par le comité des chemins de fer.

Nous le regrettons sincèrement dans l'intérêt de la colonisation, car nous sommes persuadé plus que jamais que la Cie de Gosford n'est pas sincère et ne construira jamais son chemin jusqu'au lac St. Jean. Il y a des obstacles tellement insurmontables dans la voie qu'elle a adoptée qu'elle ne les franchira jamais.

Un vieil ingénieur civil, M. Legendre qui depuis vingt-cinq ans a fait des explorations dans le territoire compris entre le lac Edouard et le St. Maurice nous disait combien il avait été étonné de voir des hommes sérieux rejeter un tracé ouvert par la nature pour en accepter un qui est totalement artificiel.

Il a lui-même fait l'exploration de l'île du lac Edouard et du haut des montagnes qui couronnent cette île, il a pu embrasser toute la vallée qui est à l'est de ce lac et la déclare infranchissable.

C'est cependant le tracé adopté par la Cie de Gosford, tracé si déraisonnable que dans quelques années ceux qui lui auront donné la préférence de leur choix seront couverts de ridicule.

Les membres du comité ont pu apprendre que le tracé par le lac à la Tortue est si facile que M. Queen un commerçant de bois de Québec a ouvert à ses propres frais en 1853, pour communiquer plus facilement avec ses chantiers un chemin, qui passe par St. Tite, le lac des Chicots, le lac Long, le lac des Sables et le lac Mékinac à 4 1/2 lieues du lac Edouard pour aller jusqu'à la Tuque.

Ce chemin a été ouvert pour transporter des provisions et il est si facile qu'il est encore aujourd'hui le plus fréquent.

Mais peu importait tous ces faits. Quelques capitalistes avaient intérêt à retarder l'ouverture de la vallée du lac St. Jean et ils ont réussi, pour le moment du moins.

Heureusement ce sont des intérêts qui sont passagers de même que les hommes qui les possèdent, et le temps n'est pas éloigné où l'on sera forcé de se rendre à l'évidence des faits.

Maintenant quand aux députés qui avaient des intérêts à soutenir la Cie Gosford nous les laissons avec la responsabilité de leur conduite. Mais nous ne saurions taire l'indécence avec laquelle s'est conduit M. Beaubien le président du comité. Sans souci des convenances les plus vulgaires il s'est montré tout à fait indigne de la position qu'il occupait.

Malgré qu'il eût du montrer une certaine impartialité à cause de sa position, il s'est permis à tout propos d'interrompre les orateurs, de leur poser toutes sortes de questions intempestives et ce dans un langage plus barbare que français.

Nous avions eu jusqu'à ce jour une toute autre opinion de M. Beaubien. Sans lui reconnaître du génie, nous pensions qu'il avait un certain vernis d'éducation qui lui permettait de se confondre dans la foule des députés. C'est bien moins que cela. Tous ses mouvements sont gauche, ses paroles ressemblent à des cris et nous sommes persuadés que M. Joly en raquettes en plein comité de la chambre occuperait moins d'espace que lui.

Franchement il nous a été hostile et nous en sommes heureux, parce qu'il ne fait pas bon d'avoir de tels avocats pour n'importe quelle cause.

Mais quoiqu'il en soit de l'échec que nous avons subi, nous ne sommes pas déconcerté, parce que la lumière se fait sur le véritable tracé du chemin du Lac St. Jean et qu'avant longtemps le public sera convaincu que cette vallée n'a qu'un seul débouché, non par St. Raymond, ni par St. Alban, mais par le St. Maurice.

Sir John, Sir Chs. Tupper et l'Hon. Pope sont partis samedi pour l'Angleterre. L'un des buts de leur voyage est, paraît-il, d'intéresser le gouvernement impérial dans la colonisation du Nord-Ouest suivant l'opinion exprimée à la dernière session par Sir John ; l'autre le plus important, c'est de négocier avec une compagnie de capitalistes anglais, les arrangements pour la construction du Pacifique, que nous mentionnions dans notre dernier numéro.

Il est fort à désirer que nos ministres réussissent dans cette grande entreprise qui sauverait le pays d'une dette de 100 millions et augmenterait probablement son avoir d'autant par la valeur que le Pacifique donnera aux immenses contrées qu'il traversera.

L'expérience des dernières années a prouvé que la construction du Pacifique par le gouvernement est une source de difficultés et d'embarras qui absorbent l'action de nos hommes, d'état, et paralysent une foule d'autres améliorations plus pressantes.

Livrée à une compagnie solvable l'entreprise se complètera sans danger pour les finances de l'état et avec de plus grands avantages pour la colonisation qui trouvera dans les capitalistes intéressés autant d'agent puissants et actifs.

La réussite de ce projet serait donc sous tous les rapports une affaire d'or pour le pays. Espérons que nos ministres seront heureux et le mèneront à bonne fin.

Le comité des comptes publics continue l'enquête dans l'affaire Prentice. Il n'y a encore que ce dernier qui ait pu raconter son histoire laquelle se compose en grande partie de lettres et télégrammes qui n'incriminent personne si ce n'est M. Dansereau pour avoir, à ce qu'il prétend, voulu obtenir les deux tiers de la commission que lui, M. Prentice, devait retirer de l'emprunt des 4 millions. Mais ce n'est qu'un côté de la médaille.

Les témoignages des caissiers de la Banque de l'Etat et de l'Hon. Chavert absolument rien.

**INFORMATIONS.**

M. L. H. Fréchet dont les poésies ont été récemment couronnées par l'Académie Française, vient de partir pour Paris. Outre le prix Montyon qui lui a été décerné, il a droit à une bourse de deux mille cinq cents franc qu'il touchera en même temps que la distinction qui lui a été décernée.

M. Louis Gendreau de la Beauce, dit qu'il a commencé à faire des fouilles, près de la rivière Laplante, à environ huit milles des mines de la rivière Gilbert, et que les indices découverts jusqu'à présent laissent entrevoir de grandes espérances. On a trouvé près de la surface du sol des morceaux d'or massif pesant trois quarts d'once. On a découvert aussi des traces de platines dans certains minerais. Quelques capitalistes de New-York sont allés visiter les mines dans le but de former une compagnie pour les exploiter.

Nos meilleurs souhaits à notre excellent confrère le *Quotidien* à l'occasion de son entrée dans sa deuxième année d'existence.

CERCLE CATHOLIQUE.—M. le sénateur Trudel a donné, hier soir, au Cercle Catholique, un entretien charmant. A propos de l'hospitalité que MM. Jannet et Foucault recevaient des RR. PP. Jésuites de Montréal, le jour même de l'expulsion des Jésuites de leurs maisons de France il a cité des pages délicieuses de lord Beaconsfield sur l'hospitalité des moines d'Angleterre au moyen-âge. M. l'abbé Plamondon, curé de l'Île aux-Grues, et M. l'abbé Sexton assistaient à la séance.

Canadien.

**NOUVELLES D'EUROPE.**

Paris, 9.—Le nouveau bill d'amnistie voté hier par la Chambre des Députés consiste en une seule clause que voici : "Tous les prisonniers condamnés pour participation à l'insurrection de 1870 et 1871 qui auront été graciés à la date du 14 juillet 1880 seront considérés comme amnistiés." Comme le gouvernement se propose de gracier tous les condamnés, l'objet de ce bill est le même que celui que le sénat a rejeté. Le bill a été présenté au Sénat aujourd'hui et référé à un comité.

Paris, 9.—Une feuille assure que le nonce du Pape a eu récemment une entrevue avec M. de Freycinet, et l'a informé que le Vatican romprait ses relations avec la France, si les décrets de mars étaient appliqués de force à aucune autre congrégation religieuse.

Paris, 9.—Le gouvernement a averti les Dominicains que leurs établissements seront fermés samedi prochain.

**DEBATS PARLEMENTAIRES.**

7 juillet.

M. Taillon présente une pétition de quelques citoyens de Montréal demandant des amendements à l'acte des licences.

Sur l'item de l'immigration ; \$10,000.

M. Mercier dit que la province de Québec ne devrait pas faire pour l'immigration ce qu'elle ne peut faire pour le rapatriement. Nous avons déjà dépensé des sommes considérables sans en avoir obtenu des résultats satisfaisants. Notre budget est assez chargé et les raisons que l'on a donné de l'autre côté de la chambre pour doubler le montant de l'immigration, sont faibles.

M. Chapleau.—Ce montant est déjà fort réduit. Il sera dépensé avec la plus grande économie et même avec parcimonie.

M. Gagnon propose en amendement que la chambre ne concourt pas dans le rapport du comité et qu'au lieu de voter la somme de \$10,000 pour encourager l'immigration, on en dispose en faveur de la grande cause de la colonisation et que ce montant soit réduit à \$5,000.

M. Gagnon.—Le gouvernement devrait laisser la question libre afin que la chambre se prononce sur le mérite de la chose. M. Chapleau.—Comme cela touche au budget, l'on n'en peut faire autrement qu'une question ministérielle.

M. Joly.—La chambre, l'an dernier, a trouvé suffisant \$5,000 pour la colonisation.

M. Marion ne croit pas que l'octroi demandé soit trop élevé.

M. Champagne.—Jusqu'à ce que la discussion sur cette question fut faite, j'ai cru que l'on pouvait se dispenser de voter cette somme. Maintenant, on a admis des deux côtés de la chambre le principe qu'il faut voter une somme pour cette fin, ce qui me justifie de modifier mon opinion.

M. Bergevin dit qu'il diffère avec le gouvernement sur le principe de ce bill. Ne consultant que le bénéfice rapporté par l'immigration, je reste sous l'impression que cet argent est dépensé en pure perte. Je suggérerais au gouvernement de retirer cet octroi. Je voterai pour l'amendement du député de Kamouraska.

M. Desaulniers.—Hier, j'ai entendu le premier ministre dire qu'une somme de \$8,000 était suffisante pour cet item. Il n'a donné aucune raison, pour porter cette somme à \$10,000. Si le député de Kamouraska veut amender sa motion et porter l'item à \$8,000 je voterai pour cette motion.

M. Gagnon.—L'argent qui est de...

pour l'immigration est inutile. Il n'est profitable qu'au Haut-Canada et aux Etats-Unis où tous les gens préfèrent immigrer.

Le vote est pris :

POUR L'AMENDEMENT :—MM. Joly, Langelier, Mercier, Marchand, Ross, Lafontaine, Laberge, Rinfret, Molléur, Langelier, Gagnon, Préfontaine, Routhier, Poirier, Boutin, Dupuis, Blais, Lafontaine, (Shefford,) Bergevin, Nelson, MacShane, Shehyn, Watts, 23.

CONTRE.—MM. Robertson, Loranger, Paquet, Church, Gauthier, Lavallée, Duckett, Deschênes, Lecavalier, Beaudet, Champagne, Beaubien, Taillon, Desaulniers, Magnan, Caron, Audet, Robillard, Lalonde, Duhamel, Irvine, Meikle, Chapleau, Lynch, Flynn, Picard, Marion, Houde, Fortin et Sawyer, 30.

M. Mercier propose secondé par M. Desaulniers que le rapport du comité ne soit pas approuvé et que l'item pour l'immigration soit réduit à \$8,000.

M. Loranger prétend que la motion est hors d'ordre parce qu'elle contient une déclaration de faits.

M. Picard.—J'espère que le gouvernement abandonnera la question d'ordre pour prendre le vote. Il dit que cette motion est faite pour surprendre la chambre, (L'amendement est modifié.)

M. Mercier. Je fais cette motion parce que je n'ai pu obtenir ce que je voulais.

Le vote est pris.

POUR L'AMENDEMENT.—MM. Joly Langelier, Mercier, Marchand, Ross, Lafontaine, Laberge, Rinfret, Molléur, Langelier (Montmorency) Gagnon, Préfontaine, Routhier, Poirier, Routin, Dupuis, Blais, Lafontaine, (Shefford) Bergevin, Nelson, MacShane, Shehyn, Watts, Blais, Bergevin, Desaulniers, 24.

CONTRE.—MM. Robertson, Chapleau, Loranger, Paquet, Flynn, Church, Gauthier, Lavallée, Duckett, Deschênes, Lecavalier, Beaudet, Champagne, Beaubien, Taillon, Mognon, Caron, Audet, Robillard, Lalonde, Duhamel, Irvine, Meikle, Lynch, Picard, Marion, Houde, Mathieu, 29.

M. Irvine parle en termes ironiques de la majorité du gouvernement. Il dit que si lui et l'un de ses amis n'eussent voté en faveur du gouvernement celui-ci n'eût eu qu'une majorité d'une voix.

M. Chapleau répond que si quelques uns de ses partisans, n'étaient pas absents, cette majorité serait plus forte.

M. Desaulniers.—Puisque nous sommes en train de fournir des explications sur le dernier vote, je désire, moi aussi, définir la position que je viens de prendre vis-à-vis le gouvernement. Malgré le vote que je viens de donner, je déclare sans gêne que je me considère comme partisan sincère du gouvernement actuel. J'ai voulu seulement blâmer le gouvernement qui n'a pas voulu se borner à demander pour l'item de l'émigration la somme d'argent strictement nécessaire pour cette fin.

Hier, l'hon. Premier ministre nous a dit que la somme de \$8,000 serait suffisante. Eh bien ! puisqu'il en est ainsi, bornons-nous donc à ce qui est strictement nécessaire. Maintenant je sais que mon vote aura une grande portée ; mais une chose me console, c'est que je pense être chaleureusement approuvé par mes électeurs. J'en prendrai occasion pour définir la position que je désire prendre dans cette chambre ; je voterai avec plaisir toutes les sommes, strictement nécessaires au bon fonctionnement de la chose publique. En dehors de cette ligne de conduite j'entends être parfaitement libre de voter comme je le jugerai à propos, dus-je même voter contre mes autis.

M. Bergevin.—J'ai été incriminé par l'hon. premier ministre pour mon dernier vote, mais je n'en persiste pas moins à affirmer que j'ai voté librement.

**SÉANCE DU SOIR.**

M. Loranger.—Bill pour amender la loi concernant l'économie interne de la chambre.

M. Mercier.—Je suis opposé à cette loi parce qu'elle établit que les ministres peuvent se passer de l'Orateur pour régler l'économie interne de la chambre. On n'a rien dit pour nous convaincre que l'ancienne loi était mauvaise. J'ai en faveur de cette loi l'expérience de 100 ans en Angleterre.

Pourquoi faire le changement demandé, lorsque l'on ne nous prouve pas qu'il y a des inconvénients avec la loi actuelle. Je terminerai en présentant en amendement que le bill soit renvoyé à trois mois.

M. Loranger.—Je professe du respect pour les immunités de la chambre comme celles de l'Orateur. Aussi l'intention dans la loi que je suggère, n'est pas de restreindre les privilèges de l'Orateur, mais de l'expliquer et de lui donner le sens qu'elle doit avoir.

L'amendement est perdu sur la division suivante.

POUR.—MM. Joly, Langelier, Mercier, Marchand, Ross, Rinfret, Laberge, Lafontaine, (Shefford), Gagnon, Poirier, Boutin, Dupuis, Parant, Lafontaine (Napierville), Blais, Beaubien, Bergevin, St. Cyr, Watts.—20.

CONTRE.—MM. Chapleau, Robertson, Loranger, Paquet, Lynch, Flynn, Gauthier, Caron, Murphy, Lavallée, Duckett, Deschênes, Lecavalier, Beaudet, Fortin, Desaulniers, Magnan, Robillard, Houde, Marion, Audé, Lalonde, Charlebois.—23.

La chambre s'ajourne à minuit.

Séance du 8 juillet.

M. Watts propose qu'à l'avenir la ses-

sion de la législature soit tenue pendant l'hiver.—Adopté.

M. Gagnon propose la seconde lecture du bill pour abolir la qualification foncière des députés de l'Assemblée législative de Québec.

Il dit à l'appui de sa motion que la loi telle qu'elle est ridicule et qu'il y a toujours possibilité de l'é luder. J'avertis la Chambre, dit-il, que si on maintient la qualification je proposerai une loi que j'ai en mains et qui aura pour effet d'empêcher les fraudes qui se commettent sous le rapport de la qualification. Je proposerai dans ce cas-là que la qualification soit de \$2,000, mais qu'elle soit réelle et que le candidat qui se fera qualifier d'une manière fictive perde son siège. La Chambre peut trouver le moyen d'en arriver à ce résultat.

L'hon. M. Loranger dit que sa principale objection est que si on veut faire disparaître la qualification foncière pour les aspirants à la députation, il ne serait que parfaitement juste de faire disparaître aussi celle de l'électeur pour aller donner son vote. Mais avec ce système nous en arriverons au suffrage universel, et c'est précisément ce dont je ne veux pas. Il est vrai que dans Ontario, la chose existe, mais je ne crois pas que la chose soit prudente. Je serais plutôt en faveur de la seconde alternative, c'est-à-dire d'entourer la qualification de toutes les précautions possibles. Je ne fais dans tous les cas qu'exprimer à l'heure qu'il est mon opinion personnelle.

On a dit dans le débat que la qualification foncière de \$2,000 ferait l'entrée du parlement au jeune homme de talent et sans fortune. M. Dupuis répond à cela qu'un tel jeune homme a encore besoin d'expérience dans les affaires ; que c'est un bien pour lui de l'acquérir ; que cette première qualification est indispensable.

Tout en acquérant cette expérience, le jeune homme de talent dont on parle fera des épargnes qui lui assureront la seconde qualification, la qualification pécuniaire.

Hon. M. Chapleau se prononce en faveur de la qualification. Il dit que si les électeurs étaient consultés sur la question ; il diraient qu'ils préfèrent être représentés par des hommes possédant quelque valeur foncière. Il est toujours facile, ajouta-t-il lorsqu'un jeune homme pauvre a réellement beaucoup de talent, de lui faire de bonne foi une qualification. La chose s'est déjà présentée et personne n'en a souffert.

On prend alors le vote, qui donne les résultats suivants.

Pour.—MM. Routillier, Boutin, Cameron, Gagnon, Joly, Laberge, Lafontaine, (Shefford), Lafontaine (Napierville), Langelier (Portneuf), Langelier (Montmorency), Marchand, Meikle, Mercier, Molléur, Préfontaine, Rinfret dit Malouin et Watts.—17.

Contre.—MM. Audet, Beaudet, Bergevin, Blais, Caron, Chapleau, Charlebois, Desaulniers, Deschênes, Duckett, Duhamel, Dupuis, Flynn, Fortin, Gauthier, Houde, Lalonde, Lavallée, Lecavalier, Loranger, Lynch, Magnan, Marion, Mathieu, Nelson, Paquet, Parent, Picard, Poirier, Robertson, Robillard, Shehyn, St. Cyr, Taillon et Tarte.—36.

La Chambre se forme en comité général sur le bill incorporant le chemin de fer du sud et le tunnel.

Hon. M. Joly a proposé que la Compagnie ne soit autorisée à commencer les travaux que lorsqu'elle aura fourni au gouvernement la preuve qu'elle est en mesure d'y dépenser un million.

Cet amendement a été rejeté par un vote de 42 voix contre 11.

Le bill a été lu pour une troisième fois. Dans le comité des chemins de fer, l'hon. M. Chapleau avait fait ajouter au bill une clause qui a été adoptée à l'unanimité et qui est ainsi conçue :

" Cette charte ne deviendra en force par une proclamation émise par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil que lorsqu'il aura par devant lui la preuve que la dite compagnie a à sa disposition les ressources suffisantes pour exécuter les dits travaux du tunnel et du chemin, dans les délais déterminés par sa charte, et tels travaux ne seront commencés que lorsque la dite compagnie aura signé un contrat qui sera considéré comme faisant partie de la présente charte, et par lequel elle garantira, à la satisfaction du Gouverneur en Conseil, des avantages permanents au chemin de fer Q. M. O. et O., et au trafic de la province en général."

La chambre s'ajourne à minuit.

**NOUVELLES LOCALES.**

La première assemblée du nouveau Conseil-de-Ville, aura lieu, ce soir, à l'Hotel-de-Ville. Nous invitons tous les citoyens qui s'intéressent à l'administration des affaires municipales à y assister. Cette séance sera intéressante. Son Honneur le Maire fera une revue des affaires de l'année écoulée et le Secrétaire-Trésorier présentera son rapport annuel. Nous sommes heureux d'apprendre que le surplus des revenus sur les dépenses excède neuf mille piastres et que les dettes de la ville ont été sensiblement réduites. C'est un résultat splendide que nombre d'autres municipalités pourraient sans doute nous envier.

Vendredi nous avons assisté à l'inauguration des nouvelles machines à vapeur qui ont été installées dans la scierie de M. Ross. Elles sont d'un fini remarquable et de la force de 200 chevaux.

Inutile d'ajouter qu'elles fonctionnent parfaitement. Les travaux de construction du moulin avancent rapidement et avant un mois il sera en opération. Nous nous en réjouissons pour la population ouvrière de la ville.

Malgré les pluies de la semaine dernière, on se plaint beaucoup de la sécheresse dans le District. Les grains perdent leur belle apparence et ne pourront fournir qu'une mince récolte si le temps se continue.

Les mouches à patates font aussi de grands ravages.

Samedi un incendie a eu lieu chez M. Firmin Carrette, rue Niverville. Une écurie a été détruite en quelques minutes avec quelques animaux domestiques et de basse-cour qui s'y trouvaient et que l'on n'a pas eu le temps de sauver.

Comme toujours, les pompiers sont arrivés immédiatement sur le théâtre de l'incendie et ont sauvé la maison et les établissements voisins qu'un vent violent exposait à une destruction certaine. Sans notre puissant Aqueduc, cette fois encore, une grande partie du Quartier Notre-Dame était exposée à passer au feu.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.—Les membres de cette Société sont priés de se rassembler à l'Hôtel-de-Ville, mardi, le 13 juillet courant, à 8 heures précises, pour affaires importantes.

CHARLES DUPONT HÉBERT, Administrateur.

Soyez en garde contre toutes les mixtures sans valeur et les combinaisons grasseuses et mal propres qui vous sont offertes dans presque tous les magasins sans principes cherchent faire valoir comme un substitut au Pain-Killer. Ces drogues sont préparées expressément pour être vendues sous la réputation du Pain-Killer, mais elles n'ont rien de commun avec lui.

Bécéds.

Au Cap de la Magdeleine le 8 Juillet, M. Joseph Marcheterre maître maçon, à l'âge de 72 ans, après quelques heures de maladie seulement.

M. Marcheterre était un excellent travailleur, possédant l'estime générale. Il travaillait à la construction de la nouvelle Église du Cap lorsqu'il a été atteint de la maladie qui l'a emporté.

Ses funérailles ont eu lieu aux Trois-Rivières le 10 courant au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis.

PELERINAGE

STE. ANNE DE BEAUPRE

PAR LE VAPEUR CULTIVATEUR.

Le pèlerinage à la bonne Ste. Anne organisé par les membres de la Société St. Vincent de Paul des Trois-Rivières aura lieu le 21 du courant. Le bateau ira prendre les pèlerins de la rive du Sud, à l'entrée de la rivière Nicolet, d'où il repartira à 9 heures du matin.

Départ des Trois-Rivières pour Ste. Anne, à 10 heures du matin, où il arrivera vers 7 heures du soir.

Après à Champlain et à Batiscan.

En remontant le bateau passera quelques heures à Québec.

Prix : Une piastre de passage. Repas, lits et cabines extras.

Pour cabines s'adresser à M. O. CARIGNAN, Les Trois-Rivières, 13 Juillet 1880.

Chemin de Fer des Piles.

A raison des convois employés au balastage, le train laissera la Gare des Piles pour Trois-Rivières à 6 heures P. M., à partir de lundi le 5 Juillet. Le départ des Trois-Rivières pour les Piles aura lieu tous les jours à l'heure ordinaire, c'est-à-dire à 7 heures du matin.

G. A. GOUIN, Surintendant Ch. P.

PROSPECTUS

L'ACADEMIE DU SACRE-COEUR

PRÈS DES PONTS DU ST. MAURICE, TROIS-RIVIERES.

Cette Académie commerciale située sur les bords du St. Maurice sur un terrain élevé et salubre offre aux élèves un séjour des plus agréables.

Le cours de cette institution divisé en cinq classes demande un temps plus ou moins long suivant les aptitudes et les talents des élèves.

Il embrasse l'étude des langues française et anglaise, de l'Arithmétique, de l'Histoire, de la Géographie, de l'Agriculture, de la Penne des livres, du Dessin, de la Calligraphie et du Plain-Chant, etc.

Prix.

Les paiements se font par quartiers scolaires : Le premier quartier, à l'ouverture des classes. Le second, le 15 Novembre. Le troisième, le premier de Février.

N. B.—Strictement payable d'avance. Internes pensionnaires : \$68.00 par année. Il n'y a aucune remise ni déduction pour les absences au-dessous de quinze jours.

Externes non-pensionnaires : \$24.00 par année. Externes : \$12.00 par année.

Il n'y a aucune remise ni déduction pour les absences au-dessous d'un demi-quartier.

Aucun élève ne sera admis comme externe, à moins qu'il ne soit de la paroisse de Cap.

Le lit et sa garniture, les blanchisseries, les livres, les soins du médecin, etc., sont à la charge des parents. On peut se procurer à l'Académie, argent comptant, les livres, le papier, etc.

La rentrée des classes aura lieu le 1er Septembre prochain.

Pour plus amples informations, s'adresser au Principal de l'Académie.

ONÉSIME GÉLINAS, Ponts du St. Maurice, Cap de la Magdeleine.

NOUVEL ETABLISSEMENT DE RELIURE.

P. AYOTTE, PHOTOGRAPHIE.

163 RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES.

Mr. AYOTTE informe le public de la ville et des campagnes environnantes qu'il vient d'ouvrir un atelier de reliure, et qu'il est prêt à recevoir toutes commandes pour reliure commune ou de luxe,

25 pour cent meilleur marché qu'à Québec & Montréal

Une remise libérale sera accordée à ceux qui auraient des séries d'ouvrages à faire relier.

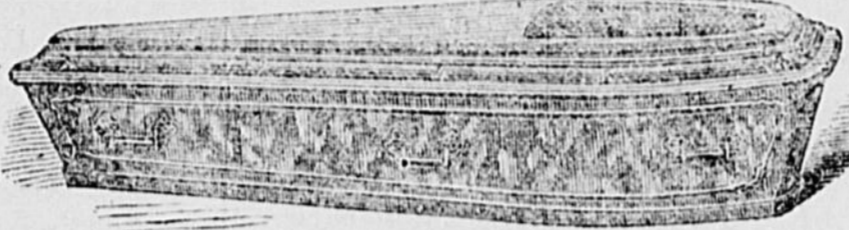
Un ouvrage habile et expérimenté est attaché à l'établissement.

N. B.—Mr. Ayotte continuera comme par le passé à prendre des photographies de toute grandeur et aux prix les plus réduits.

Corbillards de 1ère classe

Cercueils en bois et en métal.

Gants, Crêpes, Cierges, Habittements, etc., etc.



MONUMENTS EN MARBRE ET EN PIERRE GRISE.

C. E. L. DESAULNIERS, Agent.

No. 208, Rue Notre-Dame.—TROIS-RIVIERES.

PUBLIC NOTICE.



CORPORATION OF THE CITY OF THREE-RIVERS

WATER-WORKS DEPARTMENT.

The Water Rates shall be due and payable in advance to the Accountant of the Water-Works during the month of July 1880.

Any person shall have the privilege to pay either for three months or for six months. A discount of 5 per cent on the amount to be paid will be allowed only to persons who shall, during the first fifteen days of July 1880, pay for six months.

In all cases of non-payment of the rates before the first of August 1880 the water supply will be turned off.

L. T. DESAULNIERS, Accountant T.-R. W. W.

CITY-HALL, Three-Rivers, 23 June 1880.

CANADA Province of Québec, District des Trois-Rivières. Cour Supérieure.

Le vingt-troisième jour de juin mil huit cent quatre-vingt. THOMAS BEAULIEU, cultivateur de la paroisse de St. Boniface de Shawenegan, Demandeur.

THEOPHILE BRON, cultivateur de la paroisse de St. Thomas de Pierreville, Défendeur.

Sur motion de la part du demandeur, en attendant qu'il aient par le rapport de David Martel, un des Huissiers jurés dans le District de Richelieu, de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, au dos de la sommation en cette cause, et par l'affidavit produit que le Défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit District de Richelieu, la Cour ordonne que le dit défendeur sera notifié par un avertissement à être publié deux fois en langue française dans le "Journal des Trois-Rivières" et deux fois en langue anglaise dans le "The Quebec Daily Telegraph", publié en la Cité de Québec, de comparaître en cette cause et de répondre à la poursuite ou action en la dernière instance du dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaître en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai, il sera permis au dit Demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

Certifié, F. X. GUILLET, District des Trois-Rivières.

A VENDRE.

Sarasins de Semence.

Sarasin Argenté.

Ce Sarasin est d'une qualité supérieure, s'échauffe pas, est beaucoup plus productif que l'autre, a l'écorce très mince et donne une farine de la première qualité.

Aussi : Sarasin Ordinaire.

S'adresser à la ferme de G. A. GOUIN, Ecr., près du moulin à vent ou chez CHS. ROUSSEAU, Ecr., Epicier, coin des Rues Hart et des Forges. Trois-Rivières, 21 Juin 1880.

Division d'Enregistrement de Trois-Rivières.

AVIS PUBLIC.

AUX CULTIVATEURS ET AUTRES INTÉRESSÉS DES

Comté de St. Maurice.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le délai accordé par l'article 2172 du Code Civil du Bas-Canada, pour le renouvellement des titres créant des privilèges, hypothèques, rentes viagères, et autres droits réels, sur des immeubles situés dans le Comté de St. Maurice, expire

LE 25 AOUT PROCHAIN, 13 80.

A défaut par les intéressés de renouveler ces enregistrements dans le délai susdit, ils seront exposés à la perte même totale de leurs droits.

R. KIERNAN, Registrateur.

ATELIER DE PEINTURE DECORATIVE.

233 RUE NOTRE-DAME.

LA VOIE & BEAULIEU Artistes Décorateurs, PEINTRES A FRESQUE, DOREURS

Imitateurs, tapisseries, vitriers, blanchisseurs, peintres de meubles, tapissiers, etc.

Décorations d'Églises, d'Antres, de Maisons, de Salles etc. MURS COLORES. SPECIALITE : Imitation de bois et de marbres de toutes espèces.

AUSSI :

Tableaux, Bannières, Drapeaux, Cottes d'Armes, etc., exécutés de main sur demande. Les plans fournis sur demande. Les modèles de décoration européens les plus célèbres peuvent être examinés à leur atelier.

Les ouvriers employés sont des plus habiles et des plus compétents. Ils se chargent d'exécuter avec soin toutes commandes faites à la campagne et aux États-Unis, aux mêmes prix qu'à la ville.

M. Lavoie et Beaulieu peuvent indiquer les maisons, églises, chapelles, etc., qu'ils ont peints et décorés, et qui leur ont valu de la part des connaisseurs éminents les témoignages les plus flatteurs.

O. M. LAVOIE. D. A. BEAULIEU.

CANADA Province of Québec, District des Trois-Rivières.

COUR DE CIRCUIT.

Le vingt-huitième jour de Juin Mil huit cent quatre-vingt.

MARIE EMERY GERVAIS, Ecr., Médecin, de la cité des Trois-Rivières, Demandeur.

LIVIN PROVANCHEP, Journalier, de la dite cité, Défendeur.

Sur motion de la part du Demandeur en attendant qu'il aient par le rapport de M. René Landu au des Huissiers jurés dans le District de Trois-Rivières de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, au dos de la Sommation en cette cause, et par l'affidavit produit que le défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le District de Trois-Rivières. Il est ordonné que le dit défendeur sera notifié par un avertissement à être publié deux fois en langue française dans le "Journal des Trois-Rivières" et deux fois en langue anglaise dans le "Daily Telegraph", papier nouvelle publié en la Cité de Québec de comparaître en cette cause et de répondre à la poursuite ou action en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaître en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai, il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

Certifié, F. X. GUILLET, Député P. C. S., District des Trois-Rivières.

Collège des Médecins et Chirurgiens

DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

ASSEMBLÉE TRIENNALE.

L'Assemblée triennale du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec aura lieu Mercredi, le 14 JUILLET prochain, à Montréal, dans les Salles du Cabinet de Lecture Paroissial, Rue Notre-Dame, coin de la Rue St. François-Xavier, à 10 heures.

A. M. B. DE JOUR : 1° Affaires générales ; 2° Elections des Gouverneurs.

A. G. BELLEAU, M. D., A. DAGENAIS, M. D., Secrétaires.

CORPORATION DES TROIS-RIVIERES.

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné que le rôle d'évaluation de 1880 est maintenant établi et déposé au bureau du sousigné à l'Hôtel-de-Ville des Trois-Rivières, pour l'espace d'un mois de la date du présent avis. Toute plainte contre le dit rôle devra être remise au sousigné par écrit, le ou avant le vingt-cinq de juillet prochain.

J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Trésorier.

HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières, 21 Juin 1880.



TEMOIGNAGES DE SOI-MÊME

EN FAVEUR

—DU—

PAIN-KILLER.

Insinuation 1ère.

Si vous désirez vous sauver vous-même, votre famille, et vos amis, un monde de souffrance, qu'ils endurent à présent sans raison, et aussi vous ménager bien des piastres pour les comptes des docteurs. Allez tout de suite à l'apothicaire le plus près et achetez quelques bouteilles de PAIN-KILLER.

POURQUOI faire des expériences avec des mélanges sans réputation, quand le PAIN-KILLER recouvre de tout le monde qui soutient sa réputation depuis plus de 40 ans, qui peut être obtenu de tous les apothicaires dans la Puissance.

LIBEZ CE QUI BAI :

Le sousigné a vendu le Pain-Killer de Perry Davis pour 14 ans dernières années, et peut avec toute confiance le recommander comme un remède sûr pour le Choléra, la Diarrhée, les Maux de Gorge, les Rhumes Chroniques, les Bronches, les Étrémas, etc. Je sais qu'il a guéri un Mal de Gorge Syphilitique de deux ans de durée, quand tous les autres remèdes avaient fait. Le malade en pris une cuillerée à thé dans de l'eau trois fois par jour, en gargarisant la Gorge trois fois par jour comme suit : une cuillerée à thé dans un verre à vin d'eau, servant comme gargarisme. Votre, etc. H. F. MACCARTHY.

MATLAND, Ont., 26 Février 1880.

Insinuation 2.

Demandez à votre apothicaire, épicière, pour une bouteille de PAIN-KILLER. Si vous la donne sans cérémonie, demandez-lui quand il prend votre quart de piastre de votre poche, si c'est le vrai, fait par PERRY DAVIS & Fils, en même temps examinez bien l'expression de son visage. Vous pouvez facilement voir si sa conviction est en bon état, et regardez bien aussi la bouteille.

J'ai beaucoup de plaisir d'ajouter aux nombreuses recommandations que vous avez déjà reçues, tant qu'à la valeur de votre Pain-Killer. Je l'ai vendu et j'en ai servi dans ma famille pour plus de 20 ans, et je n'hésite pas de dire qu'il est le meilleur de tous les remèdes patentés dont je me suis servi pour les cas de Choléra, la Diarrhée, les Maux de Gorge, les Rhumes Chroniques, les Bronches, les Étrémas, etc. Je sais qu'il a guéri un Mal de Gorge Syphilitique de deux ans de durée, quand tous les autres remèdes avaient fait. Le malade en pris une cuillerée à thé dans de l'eau trois fois par jour, en gargarisant la Gorge trois fois par jour comme suit : une cuillerée à thé dans un verre à vin d'eau, servant comme gargarisme. Votre, etc. H. F. MACCARTHY.

MATLAND, Ont., 26 Février 1880.

Suggestion 3.

Quand vous demandez pour une bouteille de PAIN-KILLER et que le marchand du magasin vous dit : nous venons justement de finir notre assortiment, mais nous avons un autre article qui est tout aussi bon et qui se vend le même prix c'est-à-dire 25 cents. Tournez-vous, talons et dites : "Bonjour, monsieur ! Cet homme pense plus aux deux ou trois cents de profit qu'il en retire que de voir sa santé ou bonheur.

Je me sers du Pain-Killer depuis plusieurs années, et je le recommande avec justice. Comme remède de famille dans les cas de Choléra, la Diarrhée, les Maux de Gorge, et beaucoup d'autres maux pour lesquels il semble spécialement approprié. Je m'en suis servi moi-même surtout comme enfant, et le trouve sans pareil pour le Rhumatisme, les douleurs et les raideurs qui appartiennent à la vieillesse. Je recommande le Pain-Killer comme un bon remède et à bon marché, et j'ajoute notre approbation. Je vous envoie ce certificat ainsi que vous pouvez l'assurer le public qu'il n'est pas une fraude. Votre en vérité, THOS. GEHMAN.

ESCOFF, Ont., 3 Mars 1880.

Suggestion 4.

Prenez garde aux mélanges sans mérite, composés de sucs gras et huileux qui vous sont offerts dans presque tous les magasins que vous entrez, dans lesquels les marchands n'hésitent pas de faire passer pour substitut du PAIN-KILLER. Ces mélanges sont préparés expressément pour se vendre sur la renommée du PAIN-KILLER, mais n'ayez rien à faire avec eux.

Nous avons beaucoup de plaisir de pouvoir certifier que nous gardons constamment le Pain-Killer de Perry Davis depuis plus de 20 ans. Durant lequel temps il s'est placé à la tête de toutes les autres préparations patentées, et est devenu un vieux et fidèle remède de famille. Il ne demande aucun effort de notre part pour le vendre, comme il est un article aussi indispensable dans notre magasin que le feu. W. P. IRIE & CIE.

MADOC, Ont., 16 Février 1880.

Suggestion 5.

Si vous ne pouvez pas obtenir le PAIN-KILLER dans votre localité (un fait qui n'est pas probable) vous devriez vous adresser aux propriétaires, et en envoyant la somme de \$3.00 une douzaine de bouteilles de largeur ordinaire, ou une demi douzaine de grandes bouteilles vous seront envoyées, les dépenses payées en avance, à l'adresse la plus près des chars dans la Puissance.

Je me sers du Pain-Killer depuis dix-neuf ans, et je le recommande avec justice. Comme remède de famille dans les cas de Choléra, la Diarrhée, les Maux de Gorge, et beaucoup d'autres maux pour lesquels il semble spécialement approprié. Je m'en suis servi moi-même surtout comme enfant, et le trouve sans pareil pour le Rhumatisme, les douleurs et les raideurs qui appartiennent à la vieillesse. Je recommande le Pain-Killer comme un bon remède et à bon marché, et j'ajoute notre approbation. Je vous envoie ce certificat ainsi que vous pouvez l'assurer le public qu'il n'est pas une fraude. Votre en vérité, THOS. GEHMAN.

ESCOFF, Ont., 3 Mars 1880.

Suggestion 6.

Je vous recommande le Pain-Killer de Perry Davis pour plus de 20 ans, et il a toujours donné à mes pratiques une satisfaction entière, et c'est avec plaisir que je le recommande comme un bon et sûr remède. PUISCOFF, Ont., 3 Mars 1880.

Je me sers du Pain-Killer depuis dix-neuf ans, et je le recommande avec justice. Comme remède de famille dans les cas de Choléra, la Diarrhée, les Maux de Gorge, et beaucoup d'autres maux pour lesquels il semble spécialement approprié. Je m'en suis servi moi-même surtout comme enfant, et le trouve sans pareil pour le Rhumatisme, les douleurs et les raideurs qui appartiennent à la vieillesse. Je recommande le Pain-Killer comme un bon remède et à bon marché, et j'ajoute notre approbation. Je vous envoie ce certificat ainsi que vous pouvez l'assurer le public qu'il n'est pas une fraude. Votre en vérité, THOS. GEHMAN.

ESCOFF, Ont., 3 Mars 1880.

Suggestion 7.

Je vous recommande le Pain-Killer de Perry Davis pour plus de 20 ans, et il a toujours donné à mes pratiques une satisfaction entière, et c'est avec plaisir que je le recommande comme un bon et sûr remède. PUISCOFF, Ont., 3 Mars 1880.

Je me sers du Pain-Killer depuis dix-neuf ans, et je le recommande avec justice. Comme remède de famille dans les cas de Choléra, la Diarrhée, les Maux de Gorge, et beaucoup d'autres maux pour lesquels il semble spécialement approprié. Je m'en suis servi moi-même surtout comme enfant, et le trouve sans pareil pour le Rhumatisme, les douleurs et les raideurs qui appartiennent à la vieillesse. Je recommande le Pain-Killer comme un bon remède et à bon marché, et j'ajoute notre approbation. Je vous envoie ce certificat ainsi que vous pouvez l'assurer le public qu'il n'est pas une fraude. Votre en vérité, THOS. GEHMAN.

ESCOFF, Ont., 3 Mars 1880.

Suggestion 8.

Je vous recommande le Pain-Killer de Perry Davis pour plus de 20 ans, et il a toujours donné à mes pratiques une satisfaction entière, et c'est avec plaisir que je le recommande comme un bon et sûr remède. PUISCOFF, Ont., 3 Mars 1880.

Je me sers du Pain-Killer depuis dix-neuf ans, et je le recommande avec justice. Comme remède de famille dans les cas de Choléra, la Diarrhée, les Maux de Gorge, et beaucoup d'autres maux pour lesquels il semble spécialement approprié. Je m'en suis servi moi-même surtout comme enfant, et le trouve sans pareil pour le Rhumatisme, les douleurs et les raideurs qui appartiennent à la vieillesse. Je recommande le Pain-Killer comme un bon remède et à bon marché, et j'ajoute notre approbation. Je vous envoie ce certificat ainsi que vous pouvez l'assurer le public qu'il n'est pas une fraude. Votre en vérité, THOS. GEHMAN.

ESCOFF, Ont., 3 Mars 1880.

Suggestion 9.

Je vous recommande le Pain-Killer de Perry Davis pour plus de 20 ans, et il a toujours donné à mes pratiques une satisfaction entière, et c'est avec plaisir que je le recommande comme un bon et sûr remède. PUISCOFF, Ont., 3 Mars 1880.

Je me sers du Pain-Killer depuis dix-neuf ans, et je le recommande avec justice. Comme remède de famille dans les cas de Choléra, la Diarrhée, les Maux de Gorge, et beaucoup d'autres maux pour lesquels il semble spécialement approprié. Je m'en suis servi moi-même surtout comme enfant, et le trouve sans pareil pour le Rhumatisme, les douleurs et les raideurs qui appartiennent à la vieillesse. Je recommande le Pain-Killer comme un bon remède et à bon marché, et j'ajoute notre approbation. Je vous envoie ce certificat ainsi que vous pouvez l'assurer le public qu'il n'est pas une fraude. Votre en vérité, THOS. GEHMAN.

ESCOFF, Ont., 3 Mars 1880.

Suggestion 10.

Je vous recommande le Pain-Killer de Perry Davis pour plus de 20 ans, et il a toujours donné à mes pratiques une satisfaction entière, et c'est avec plaisir que je le recommande comme un bon et sûr remède. PUISCOFF, Ont., 3 Mars 1880.

Je me sers du Pain-Killer depuis dix-neuf ans, et je le recommande avec justice. Comme remède de famille dans les cas de Choléra, la Diarrhée, les Maux de Gorge, et beaucoup d'autres maux pour lesquels il semble spécialement approprié. Je m'en suis servi moi-même surtout comme enfant, et le trouve sans pareil pour le Rhumatisme, les douleurs et les raideurs qui appartiennent à la vieillesse. Je recommande le Pain-Killer comme un bon remède et à bon marché, et j'ajoute notre approbation. Je vous envoie ce certificat ainsi que vous pouvez l'assurer le public qu'il n'est pas une fraude. Votre en vérité, THOS. GEHMAN.

ESCOFF, Ont., 3 Mars 1880.

Suggestion 11.

Je vous recommande le Pain-Killer de Perry Davis pour plus de 20 ans, et il a toujours donné à mes pratiques une satisfaction entière, et c'est avec plaisir que je le recommande comme un bon et sûr remède. PUISCOFF, Ont., 3 Mars 1880.

Je me sers du Pain-Killer depuis dix-neuf ans, et je le recommande avec justice. Comme remède de famille dans les cas de Choléra, la Diarrhée, les Maux de Gorge, et beaucoup d'autres maux pour lesquels il semble spécialement approprié. Je m'en suis servi moi-même surtout comme enfant, et le trouve sans pareil pour le Rhumatisme, les douleurs et les raideurs qui appartiennent à la vieillesse. Je recommande le Pain-Killer comme un bon remède et à bon marché, et j'ajoute notre approbation. Je vous envoie ce certificat ainsi que vous pouvez l'assurer le public qu'il n'est pas une fraude. Votre en vérité, THOS. GEHMAN.

ESCOFF, Ont., 3 Mars 1880.

Suggestion 12.

Je vous recommande le Pain-Killer de Perry Davis pour plus de 20 ans, et il a toujours donné à mes pratiques une satisfaction entière, et c'est avec plaisir que je le recommande comme un bon et sûr remède. PUISCOFF, Ont., 3 Mars 1880.

Je me sers du Pain-Killer depuis dix-neuf ans, et je le recommande avec justice. Comme remède de famille dans les cas de Choléra, la Diarrhée, les Maux de Gorge, et beaucoup d'autres maux pour lesquels il semble spécialement approprié. Je m'en suis servi moi-même surtout comme enfant, et le trouve sans pareil pour le Rhumatisme, les douleurs et les raideurs qui appartiennent à la vieillesse. Je recommande le Pain-Killer comme un bon remède et à bon marché, et j'ajoute notre approbation. Je vous envoie ce certificat ainsi que vous pouvez l'assurer le public qu'il n'est pas une fraude. Votre en vérité, THOS. GEHMAN.

ESCOFF, Ont., 3 Mars 1880.

Suggestion 13.

Je vous recommande le Pain-Killer de Perry Davis pour plus de 20 ans, et il a toujours donné à mes pratiques une satisfaction entière, et c'est avec plaisir que je le recommande comme un bon et sûr remède. PUISCOFF, Ont., 3 Mars 1880.

Je me sers du Pain-Killer depuis dix-neuf ans, et je le recommande avec justice. Comme remède de famille dans les cas de Choléra, la Diarrhée, les Maux de Gorge, et beaucoup d'autres maux pour lesquels il semble spécialement approprié. Je m'en suis servi moi-même surtout comme enfant, et le trouve sans pareil pour le Rhumatisme, les douleurs et les raideurs qui appartiennent à la vieillesse. Je recommande le Pain-Killer comme un bon remède et à bon marché, et j'ajoute notre approbation. Je vous envoie ce certificat ainsi que vous pouvez l'assurer le public qu'il n'est pas une fraude. Votre en vérité, THOS. GEHMAN.

ESCOFF, Ont., 3 Mars 1880.

Suggestion 14.

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

Table with columns: MALLES, ARRIVEE, CLÔTURE. Lists arrival and departure times for various routes like Montréal, St. Grégoire, etc.

CHEMIN DE FER DU Pacifique Canadien.

SCOMMISSION POUR MATERIEL ROULANT

On demande des soumissions pour fourniture d'un Matériel roulant devant être livré sur le Chemin de fer du Pacifique Canadien...

- 20 Engins locomotives
16 Chars de première classe
20 Chars de seconde classe
3 Chars Express et à Bagage
3 Chars Poste et à Fumer
240 Chars Boite à Fret
100 Chars à Plateformes
2 Charrues à Ailes
2 Charrues à Neige
2 Plongeurs
40 Chars à Mains

Le tout devant être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré au Chemin de fer du Pacifique Canadien au Fort William ou dans la province du Manitoba.

On peut, sur demande, se procurer des plans et spécifications, au bureau de l'ingénieur en chef, à Ottawa, le et après le 10 JUILLET prochain.

Les soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'à midi, jeudi, le premier juillet prochain.

Dépt. des Chemins de Fer et des Canaux, Ottawa, 7 février 1880.



CHARLES ROUSSEAU RUE DES FORGES, TROIS-RIVIERES.

Liqueurs, Epicerie et Provisions.

Reçu par les derniers vapeurs un assortiment complet d'épicerie et provisions pour les familles.

FLEURS EXTRA 1re qualité à très bas prix, THES de 30 centimes à \$1.00 la lb.

VINS FRANÇAIS ET BRANDY Importés, et de qualités édiifiant toute compétition...

Une visite est sollicitée avant d'aller ailleurs. On donnera une stricte attention aux ordres de la ville et de la campagne.

CANAL LACHINE. AVIS AUX CONTRACTEURS.

La construction de Portes d'Écluses annoncée comme devant être donnée le 3 JUILLET prochain, est formellement remise aux dates suivantes...

CHALOUPES A LOUER

M. LAVALLÉE tiendra comme par le passé des Chaloupes esquifs, Chaloupes à voiles, en haut du quai de M. Dean pour l'usage des promeneurs.

JOSEPH LAVALLÉE. Trois-Rivières, 10 Avril 1880.

LOUIS FRESSINET.

Sculteur en marbre et en pierre informe le public qu'il est prêt à exécuter toute espèce de commande pour mausolés, pierre tumulaire, monument funéraire...

MUSIQUE ! MUSIQUE !

PIANO & HARMONIUMS & C. A bon marché.

Le soussigné s'étant déterminé à abandonner son agence pour la vente des Pianos et Harmoniums etc., désire informer le public qu'il vendra au prix coûtant...

Venez !! Venez !!! O. N. FRECHETTE. Batiscan, 24 Juin 1879.

JOSEPH MASSE RELIEUR.

COIN DES RUES NOTRE-DAME & ST. GEORGE.

Depuis longtemps le besoin d'une Reliure se faisait sentir en cette ville, JOSEPH MASSE, répondra à ce besoin par le nouvel établissement qu'il vient de monter.

N. MARCHAND. Organiste et Professeur de Piano, 167 RUE DES CHAMPS. 167

M. MARCHAND prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il donnera des leçons de piano chez lui et à domicile à raison de deux piastres (2.00) par mois.

A ceux qui font du Beurre Crème condensée en 12 hrs.

ON N'A PLUS BESOIN DE PLATS POUR FAIRE CRÈME LE LAIT.

La Crème est pure et le Lait est doux.

CERTIFICAT. Nous les soussignés, cultivateurs de la Bailliée de la cité des Trois-Rivières, etc., etc., certifions par les présentes...

HONORAT LACERTE, SEVERE PANNETON, OLIVIER DUVAL, P. A. GARÇEAU, Rivière-du-Loup.

M. U. P. BUREAU est agent pour la vente de ces condenseurs

Adresses d'Affaires.

Alfred Desilets. AVOCAT, Bureau au "Journal des Trois-Rivières."

P. Desilets, NOTAIRE, Bureau: au "Journal des Trois-Rivières."

H. G. Malhiot AVOCAT, Bureau: RUE BONAVENTURE Trois-Rivières 25 Nov 1874

Dumont & Dupont. AVOCATS. Bureau: No 21 et 23 Rue Alexandre.

L. P. Guillet, P. O. Guillet, AVOCAT, NOTAIRE. BUREAU: RUE ST. PIERRE, No 32.

J. Barnard. ARPEUTEUR. Bureau Rue St. Charles à côté du Palais de Justice.

P. N. Martel, AVOCAT, Tiendra à avoir son bureau à sa nouvelle résidence rue Bonaventure presqu'en face de chez l'Hon. Juge Polette.

J. M. DESILETS. AVOCAT, (Ci-Devant Magistrat de District.) TROIS-RIVIERES.

Georges Balcer, IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE EN GROSSEMENT coins des rues Notre-Dame et Alexandre.

Joseph Edgard Genet AVOCAT. Arthur T. Genet ARPEUTEUR. No. 33 RUE BONAVENTURE

Brunelle & Dugré. AVOCATS. Bureau: No. 19 Rue du Platón.

J. E. Méthot, AVOCAT. Bureau: No. 16 Rue Bonaventure.

Narcisse Grenier, AVOCAT. No. 33, Rue Des Champs, En face du Palais de Justice, TROIS-RIVIERES.

Desaulniers & Duplessis Avocats. F. L. DESAULNIERS, N. L. DUPLESSIS à Yamachiche.

AVIS. GODFROI LASSALLE. PERCEPTEUR DU REVENU pour le Gouvernement Local.

JOSEPH MARSAL SAMSON, Artiste Peintre. No. 42 RUE DU FLEUVE.—Block Dominion.

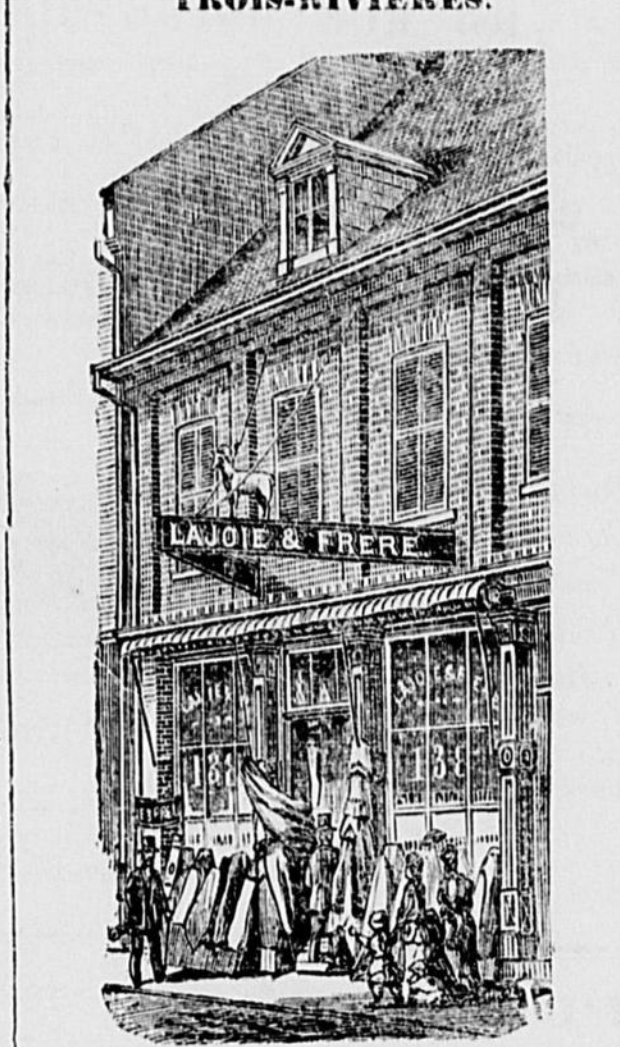
RAPPELEZ-VOUS TOUJOURS MAGASIN POPULAIRE

OLIVIER TRUDEL LIBRAIRE ET IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE ET AUTRES.

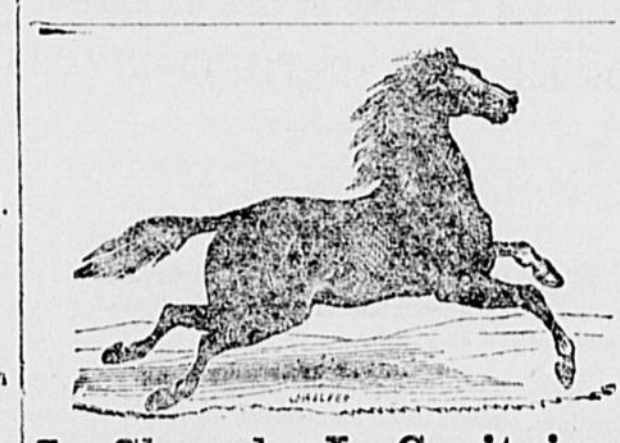
VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL. Trois-Rivières, 15 mars 1880.

LAJOIE & FRERE. Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR No. 138 RUE NOTRE-DAME. TROIS-RIVIERES.



On se plait d'annoncer aux amis de leur maison et au public en général qu'ils ont leur magasin ci-devant magasin No. 158 de la Rue Notre-Dame pour s'établir définitivement au No. 138 de la même rue à quelques pas seulement de leur ancienne place d'affaires.



Le Cheval "Le Capitaine" APPARTENANT A A. & D. RICARD.

Sera tenu aux Trois-Rivières pour la reproduction pendant le cours de l'été. Ce superbe animal de race améliorée à 5 pieds 3/4 pouces de haut, couleur rouge brun, les pieds noirs, la crinière et le crin de la queue noirs.

Le cheval "Le Capitaine" aura 8 ans le 25 Août 1880 et est déjà renommé pour sa vitesse au trot.



LUKERHOFF & FRERE MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

14 RUE ST. ANTOINE 14 DE ZING, TOLE, FERBLANTIERS, etc. POSEURS D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT de toute espèce d'articles de orblanterie, gazeliers ventilateurs, robinets, tubes en plomb pour lavoirs etc.

LA BANQUE DE QUÉBEC. DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE DES TROIS-RIVIERES.

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an.

LA BANQUE DE QUÉBEC. DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE DES TROIS-RIVIERES.

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an.

LA BANQUE DE QUÉBEC. DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE DES TROIS-RIVIERES.

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an.

LA BANQUE DE QUÉBEC. DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE DES TROIS-RIVIERES.

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an.

LA BANQUE DE QUÉBEC. DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE DES TROIS-RIVIERES.

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an.

LA BANQUE DE QUÉBEC. DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE DES TROIS-RIVIERES.

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an.

LA BANQUE DE QUÉBEC. DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE DES TROIS-RIVIERES.

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an.

LA BANQUE DE QUÉBEC. DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE DES TROIS-RIVIERES.

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an.

Le Journal des Trois-Rivières.

Est imprimé et publié par GÉDEON DESILETS, Propriétaire-Éditeur, à qui toutes lettres, envois, etc. doivent être adressés France, à l'imprimerie, No. 40 coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les LUNDI Jevrds chaque semaine

PRIX DE L'ABONNEMENT. Pour douze mois (frais de port compris)....\$2. 75

On ne peut s'abonner pour moins de six mois: Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payés les arrérages s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont taxées sur type Brevier, aux conditions suivantes:

Première insertion, par ligne.....\$0.10

Chaque insertion suivante par ligne..... 0.03

Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme.

Toute correspondance, etc. doit être munie d'un nom responsable

Corbillard de Première Classe

Les Soussignés, entrepreneurs de POMPES FUNÈRES ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont constamment en mains un assortiment complet et varié de CERCEUILS, de différents grandeurs et à des prix réduits.

Comme ils ont l'intention de se dévouer eux-mêmes entièrement dans cette ligne ils pourront exécuter toutes commandes sans le plus court délai et à meilleur marché qu'ailleurs

Grands Cercueils; imitation noyer noir avec garniture en argent: \$4 00

Petits Cercueils; imitation noyer noir avec garniture en argent: \$0.75

Petits Cercueils noirs: \$0.25

On vend aussi à grande réduction des cercueils de première classe, aux poignées patentes.

L'établissement ayant obtenu une patente pour ces nouvelles poignées, il est en mesure de les détailler au public trifluvent au même prix qu'on les achète en gros dans les grands centres, pour la raison qu'elles sont manufacturées à l'établissement même.

On espère que le public tiendra à encourager une industrie locale, tout en y gagnant sur les prix.

Ils ont aussi des corbillards de première classe qu'ils pourront louer aux prix suivants:

Grand Corbillard: \$2.60 — Petit Corbillard: \$1.50

F. LARIVIERE & O. GIRARD. Trois-Rivières, 19 Juillet 1877.

OCTAVE GIRARD, 220 222 RUE NOTRE-DAME, DOREUR, ARGENTEUR ET MANUFACTURIER DE GARNITURE DE CERCEUILS, &C., &C.

On reçoit toute espèce de vieil argent et de vieux plomb au plus haut prix du marché.

O. GIRARD. Trois-Rivières, 19 Juillet 1877.

CHARLES DION, BARBIER, NO. 42 RUE DU FLEUVE TROIS-RIVIERES

AVIS PUBLIC. M. O. I. BERGERON, de la paroisse de St. Grégoire comté de Nicolet, ayant obtenu une patente pour des améliorations aux paillasses à ressorts en bois, d'Adams, on tremont nommées (Bed Bottom) qu'il sera toujours prêt à vendre à toute personne à prix réduit, sa patente d'amélioration, on des paillasses perfectionnées tel que ci-dessus mentionnées.

15 avril 1880.—14.

FONDERIE CANADIENNE

REMILLARD & FILS 29 RUE ST. GEORGE Trois-Rivières.

MM. REMILLARD & FILS désirent informer le public de la vente et des campagnes environnantes, qu'ils viennent d'acheter tous les patrons pour machinerie devant servir dans les moulins à farine, à scié, etc., etc., provenant de l'ancienne maison McKelvin & Fils et qu'ils sont prêts à exécuter toute commande qu'on voudra bien leur confier, et cela à des prix raisonnables.

Assi, toujours en mains, Portes doubles de 3 pieds pour \$8.00 argent comptant.

Trois-Rivières, 8 Avril 1880.—1 an.

GRANDE ECONOMIE !! Poêles d'Été à l'Huile de Charbon, CHEZ L. J. A. SURVEYER, 524 RUE CRAIG—MONTREAL.

Ces poêles sont ce qu'il y a de plus moderne, de plus rapide, de plus économique, comme la lampe que l'on allume, ces poêles donnent leur chaleur immédiatement et quand l'article est cuit, on les éteint de la même façon sans perdre de calorique. De plus ils ne répandent aucune chaleur dans une chambre, sont toujours prêts, saillent le bois et la peine considérable de l'allumer, conviennent à toute espèce de cuisine et sont très bon marché.

Métiers à étendre les Rideaux en dentelle, Couvertes et Châles, etc., etc.

An moyen de ces métiers, les rideaux sont mieux préparés qu'aux buanderies et paraissent tout à fait neufs.

Ces métiers sont simple ! durable ! bon marché.

UNE MERVEILLEUSE INVENTION.

L'Arrachoir de sonche de Mr. J. E. Trotter est une invention destinée à rendre les plus grands services au cultivateur. Sa pousse est inégalable et bien supérieure à tous les leviers jusqu'à ce jour en usage.

On peut se le procurer chez M. TROTTER en face au magasin à la fin de cette ville, à bonne condition et à plus bas prix que toute espèce d'instrument du même genre. M. Trotter a fait breveter son invention.

Trois-Rivières 8 Juin 1880.

JAMES DEAN. Trois-Rivières, 6 Août 1872.